

1

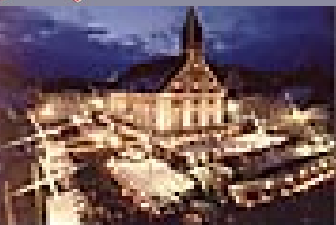
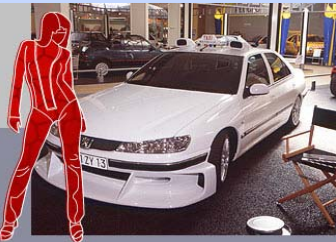


La prise en charge du risque radon au sein de la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard

Isabelle Nétillard

Journée « Radon » de l'ARRAD, 31 octobre 2008

Le Pays de Montbéliard et la Communauté d'Agglomération (CAPM)



Le Pays de Montbéliard

- 125 000 habitants
- Berceau de l'entreprise PEUGEOT
- Un hôpital de 1550 lits
- Une université :
Université de Franche-Comté
- Une école d'ingénieurs :
Université de Technologie de Belfort-Montbéliard



La Communauté d'Agglomération (CAPM)

- 29 communes (du village à la ville)
- Un Conseil composé de 68 élus
- Un ensemble de compétences dans les domaines économique, social, environnemental, santé, éducation...

Contexte : le Projet Pilote Radioprotection



- Mars 2004 : Décision du Conseil de la CAPM de lancer le Projet Pilote Radioprotection
- **Objectifs**
 - Favoriser la radioprotection des habitants du Pays de Montbéliard dans les différentes situations d'exposition pouvant être rencontrées (habitation, hôpital, accident...)
 - Favoriser la constitution d'un pôle de compétences dans le domaine de la radioprotection au sein de la CAPM
 - Développer la culture radiologique des habitants du Pays de Montbéliard
- Engagement politique fort, surtout en l'absence d'installations nucléaires dans la région

Les volets du Projet Pilote Radioprotection

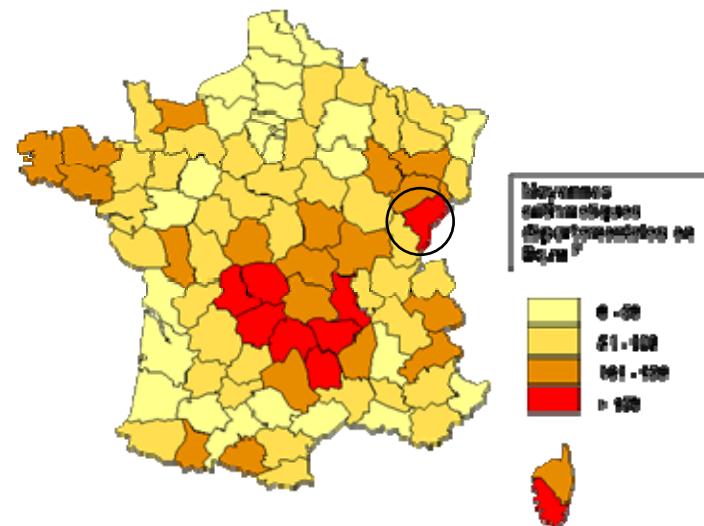


- **Volet « Hôpital »** : réflexion sur l'organisation de la RP et l'optimisation de la RP des travailleurs et des patients
- **Volet « Formation »** : Ouverture d'une licence professionnelle « Dosimétrie et Radioprotection » et mise en place d'une formation continue pour le personnel médical
- **Volet « Culture Scientifique et Technique »** :
 - Exposition « Vous avez dit Radioprotection ? »
 - Organisation de rencontres de lycéens sur le thème de la radioprotection
- **Volet « Gestion du risque radiologique en situation accidentelle »**
- **Volet « Radon »**

Le radon : une préoccupation locale

- Doubs : **département prioritaire pour le contrôle du radon**

- Circulaire du 27 janvier 1999 relative à l'organisation de la gestion du risque lié au radon
- Concentration moyenne dans les habitations dans le Doubs : 178 Bq/m³ (moyenne nationale : 90 Bq/m³)
- Décision de la CAPM d'engager des actions visant à informer les propriétaires du risque radon et à les inciter à réaliser des mesures
- Compétence habitat de la CAPM : possible aide aux propriétaires en cas de concentration en radon élevée



Démarche adoptée



- Objectif : **acquérir, dans une perspective de santé publique, une meilleure connaissance du risque radon dans le Pays de Montbéliard et si possible, agir pour le réduire**

- Partenaires :
 - CAPM (et son Bureau d'Hygiène)
 - Association Habitat et Développement Local
 - Université de Technologie de Belfort-Montbéliard
 - CEPN : soutien technique et méthodologique, facilitateur
 - IRSN : expertise technique et actions de formation

- Implication de toutes les communes de la Communauté d'Agglomération

2006 : Des premières actions d'information et de sensibilisation au risque radon



- Printemps 2006 : Actions de sensibilisation des acteurs
 - Réunion d'information à destination des acteurs locaux (maires, services techniques des communes) susceptibles d'intervenir dans la réalisation/ interprétation des mesures
 - Journée de sensibilisation à la mesure radon pour les inspecteurs du Bureau d'Hygiène

- Automne 2006 : Actions d'information auprès des particuliers
 - Insertion d'un feuillet radon dans la plaquette de communication de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat
 - Distribution de 3000 plaquettes « radon » de l'IRSN
 - Article dans le journal local

- Mais : peu de demandes des particuliers

- Décision de la CAPM de réaliser une campagne de mesures gratuites dans les habitations de particuliers volontaires

La qualité de l'air dans votre habitat : Pensez au dépistage du radon

- Matériaux de construction (amiante, plomb...), appareils de combustion, produits d'entretien... sont autant de sources potentielles de pollution dans votre environnement direct, susceptibles d'affecter votre santé et celle de vos enfants à plus ou moins long terme. C'est aussi le cas du radon.

- Le radon est un gaz radioactif inodore et incolore d'origine naturelle qui provient du sol. Il peut s'accumuler dans les espaces clos, notamment les habitations, et accroître les risques de cancer du poumon. C'est pourquoi il est fortement recommandé d'assurer une bonne ventilation de vos locaux.

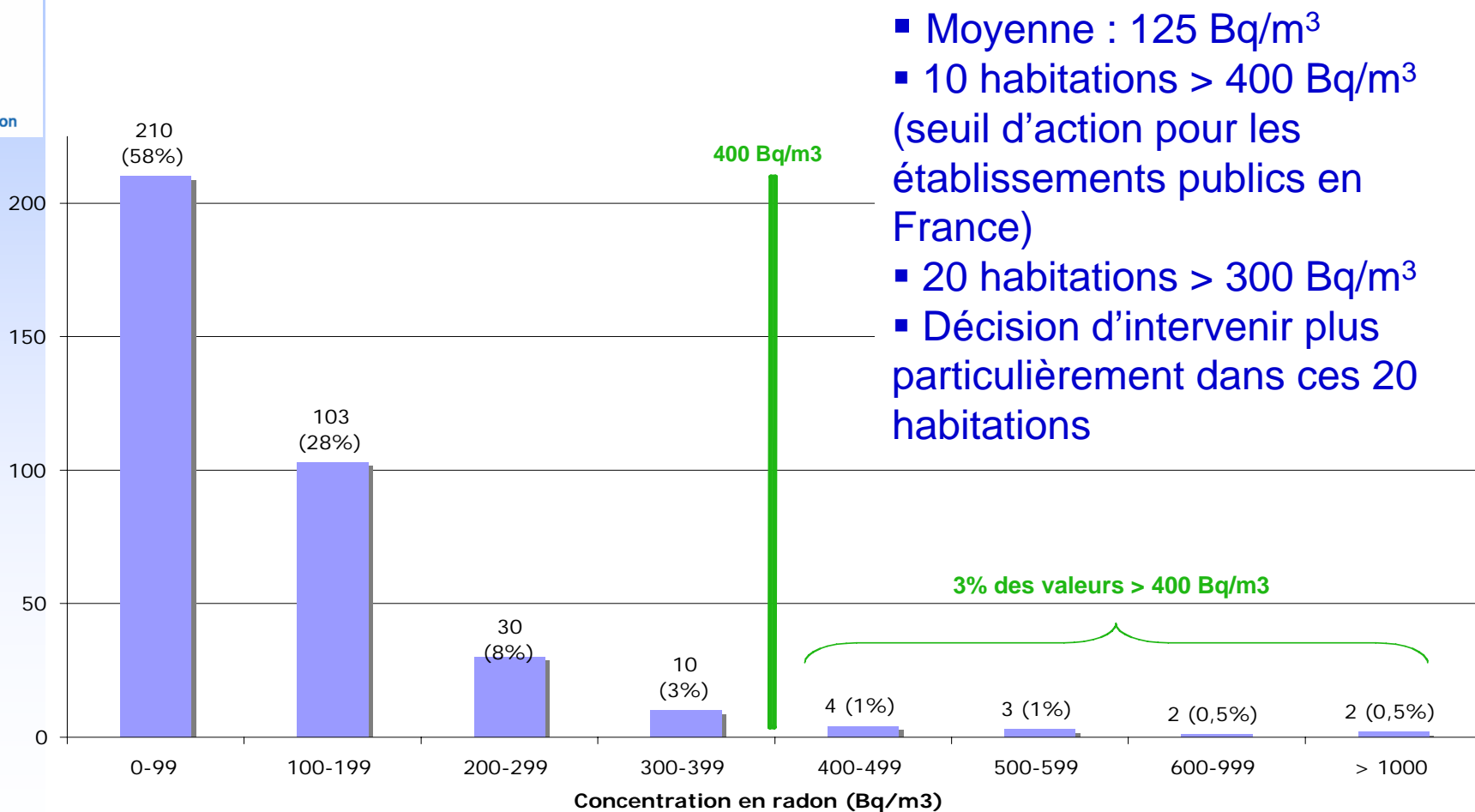


- Dans le cadre du Plan national santé - environnement 2004-08 adopté par le gouvernement, les autorités sanitaires recommandent de réduire les expositions au radon dans les bâtiments à usage d'habitation. Les premières actions visent à informer les propriétaires et à inciter à mesurer la concentration de radon dans les habitations.

2007 : Réalisation de la première campagne de mesures dans les habitations privées

- Achat de 500 dosimètres
- Contact des maires des 29 communes de la CAPM pour identifier des volontaires
- Manifestation de plus de 350 particuliers
- Pose des dosimètres et mesure sur 2 mois en période hivernale (respect des normes françaises)
- Moyens et ressources mis en œuvre :
 - Achat et traitement des films : 7000 euros
 - Implication de 4 inspecteurs du Bureau d'Hygiène de la CAPM
 - Environ 2 heures par habitation





2007-2008 : Suites de la campagne de mesures dans les habitations privées



- Communication des résultats aux maires des communes qui ont ensuite relayé les informations aux particuliers
- Proposition d'une étude complémentaire aux 20 particuliers dont les habitations $> 300 \text{ Bq/m}^3$
 - Pose d'un dosimètre rapidement (même si en période estivale) pour confirmer/ infirmer la présence significative de radon
 - Visites des habitations par des experts radon (IRSN) dans les cas les plus délicats
 - Nouvelles mesures durant l'hiver 2008
 - Identification des travaux nécessaires et recherche de financement pour aider les particuliers concernés
- Poursuite de la démarche auprès des particuliers et réalisation de mesures gratuites chez les personnes intéressées

2008 : Extension de la démarche aux établissements publics



- Contexte réglementaire français :
 - Arrêté du 22/07/04 relatif aux modalités de gestion du risque lié au radon dans les établissements recevant du public : mesures de radon obligatoires dans les hôpitaux, les écoles, les pénitenciers et les établissements thermaux dans l'ensemble des départements dits prioritaires
 - Obligation que les mesures soient réalisées par un organisme agréé par l'ASN

- Printemps 2008 : dépôt de dossier auprès de l'ASN afin d'obtenir un agrément permettant de reconnaître la compétence « radon » de la CAPM

- Juillet 2008 : obtention de l'agrément

- Mesures à réaliser dans les 300 ERP de la CAPM à l'hiver 2009

- Valorisation de la démarche au niveau régional
 - Echanges avec les Directions Départementales et Régionales d'Assistance Sanitaire et Sociale et l'INVS
 - Mise en place d'un groupe de travail afin de réfléchir sur la façon de communiquer sur le risque sanitaire associé au radon

- Autres perspectives :
 - Mise en place d'un groupe de travail pour étudier le retour d'expérience des premières campagnes de mesures
 - Diffusion de l'expérience du Pays de Montbéliard au niveau national et européen : rédaction d'articles, participation à des congrès